



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 60459

### Texte de la question

M Bernard Bosson attire tout spécialement l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la journée justice-budget qui s'est tenue à Bonneville (Haute-Savoie), le 23 juin dernier, et au cours de laquelle l'ensemble des magistrats, fonctionnaires du greffe et personnels de la maison d'arrêt se sont réunis en assemblée générale avec le soutien de l'ordre des avocats et la participation des organisations syndicales. Ils ont constaté que les moyens budgétaires de la justice restaient notoirement insuffisants face à l'augmentation massive des contentieux, l'effectif des juridictions n'ayant connu aucun accroissement significatif et les postes pénitentiaires du Programme 13 000 n'ayant pas été pourvus. Ils ont rappelé à cette occasion l'imperieuse nécessité d'une revalorisation importante de l'emploi budgétaire du ministère de la justice. Il lui demande quelle suite il entend réserver à cet appel.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le budget 1990 avait déjà permis aux juridictions d'amorcer le redressement d'une situation devenue difficile. Les budgets de 1991 et de 1992 leur ont apporté un renforcement significatif de leurs effectifs par la création supplémentaire de 55 postes de magistrats et de 500 postes de fonctionnaires. Un effort particulier a été réalisé pour la création d'emplois spécialisés puisque, au cours de ces trois dernières années, ont été créés 16 emplois de magistrats placés auprès des chefs de cours d'appel, 12 emplois de juges des enfants et 10 emplois de juges chargés du service d'un tribunal d'instance. En particulier, le tribunal de grande instance de Bonneville a bénéficié de deux postes de fonctionnaires supplémentaires en 1991 et de la transformation d'un emploi de personnel de bureau en emploi de greffier en 1992. Par ailleurs, l'administration pénitentiaire a, au cours de ces dernières années, fait l'objet d'un effort important sur le plan budgétaire. Depuis 1988, les créations d'emplois budgétaires ont été les suivantes : 1988 : 694 emplois de personnel de surveillance et 88 emplois d'autres catégories ; 1989 : 476 emplois de personnel de surveillance et 157 emplois de personnel d'autres catégories ; 1990 : 1 652 emplois de personnel de surveillance et 277 emplois de personnel d'autres catégories ; 1991 : 826 emplois de personnel de surveillance et 142 emplois de personnel d'autres catégories ; 1992 : 400 emplois de personnel de surveillance et 200 emplois en surnombre, soit au total 600 emplois pour le personnel de surveillance. Enfin, le projet de loi de finances pour 1993 prévoit l'affectation, à la direction de l'administration pénitentiaire, de 730 emplois budgétaires (560 emplois de personnel de surveillance, 100 emplois de personnel administratif, 40 emplois de personnel technique et 30 emplois de personnel socio-éducatif).

### Données clés

**Auteur :** [M. Bosson Bernard](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60459

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 1992, page 3464